

## REGLEMENT 2019

### Calendrier (sous réserve de modifications) :

- . samedi 6 avril : La Vendelée
- . dimanche 28 avril : Orval
- . samedi 27 juillet : Regnéville sur Mer
- . mercredi 21 août : Coutances

### Article 1 :

Ce challenge, ouvert à tous les clubs régionaux et interrégionaux, est réservé aux licenciés FFC : pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins et minimes. Les cartes à la journée sont acceptées, avec présentation d'un certificat médical, ainsi que les licences accueil.

Les courses ouvertes aux minimes seront inscrites au calendrier FFC.

### Article 2 (modification par rapport à 2018) :

Ce challenge est un challenge de la régularité, par attribution de points sur chacune des épreuves des catégories pré-licenciés à minimes.

Les points seront attribués **aux 20 premiers de chaque épreuve (classement scratch)**, selon le barème suivant : 25-23-21-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3 ; ensuite chaque participant qui terminera l'épreuve marquera un point.

A chaque épreuve, en cas d'égalité, le leader du classement général sera le mieux classé de celle-ci.

Pour figurer au classement général final, le coureur devra participer au moins à 3 des 4 épreuves du calendrier et impérativement à la finale à Coutances.

A l'issue de la finale à Coutances, la place obtenue lors de cette manche départagera les coureurs en cas d'égalité de points.

### Article 3 (modification par rapport à 2018) :

Après chaque épreuve, tous les leaders se verront revêtir des maillots distinctifs de leur catégorie pour le protocole du challenge qu'ils restitueront après celui-ci.

Nombre de maillots : 14 maillots distinctifs

- . pré-licenciés : 1<sup>er</sup> du classement scratch (jaune) + 1<sup>ère</sup> féminine (rose)
- . poussins : 1<sup>er</sup> du classement scratch (jaune) + 1<sup>er</sup> poussin 1 (bleu) + 1<sup>ère</sup> féminine (rose)
- . pupilles : 1<sup>er</sup> du classement scratch (jaune) + 1<sup>er</sup> pupille 1 (bleu) + 1<sup>ère</sup> féminine (rose)
- . benjamins : 1<sup>er</sup> du classement scratch (jaune) + 1<sup>er</sup> benjamin 1 (bleu) + 1<sup>ère</sup> féminine (rose)
- . minimes : 1<sup>er</sup> du classement scratch (jaune) + 1<sup>er</sup> minime 1 (bleu) + 1<sup>ère</sup> féminine (rose)

Si c'est un « première année » qui est leader du classement général, c'est le 1<sup>er</sup> « deuxième année » qui portera le maillot bleu.

Le maillot devra être porté par chaque leader à chaque épreuve. Celui-ci sera à prendre avant le départ au podium.

### Article 4 :

Après l'épreuve finale à Coutances, les leaders de chaque catégorie se verront remettre définitivement le maillot du « Challenge Savary – Souvenir Jacqueline & André Desjardins 2019 » et un trophée.

Récompenses aux 5 suivants (du classement scratch).

### Article 5 :

En cas de litige ou contestation, seul le comité d'organisation de l'AG Orval-Coutances a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.